

DÉLIBÉRATION N°2024-12

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	21
Membres présents ayant voix délibérative :	16
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Considérant le rapport du commissaire aux comptes en annexe, relatif à l'audit certifiant que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université et de la fondation, la certification des comptes annuels 2023 est approuvée.

Fait à Nîmes le 15 mars 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG



Université de Nîmes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Université de Nîmes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Université de Nîmes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de Nîmes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saïsons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'université à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'université ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre université.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'université à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right, ending in a small loop.

Marie-Thérèse Mercier

BILAN

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022			EXERCICE 2023			EXERCICE 2022		
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	MONTANT NET	MONTANT NET	FONDS PROPRES							
ACTIF IMMOBILISE												
Immobilisations incorporelles	168 030,65	157 039,15	10 991,50	55 700,97	Financements reçus							
Terrains	9 730 321,16	43 190,46	9 687 130,70	9 688 476,29	Financement de l'actif par l'Etat							
Constructions	38 237 874,98	13 505 677,46	24 732 197,52	21 557 681,42	Financement de l'actif par des tiers							
Installations techniques, matériels, et outillages	3 820 224,05	2 791 458,32	1 028 765,73	1 086 837,40	Fonds propres des fondations							
Collections	7,00	0,00	7,00	7,00	Ecart de réévaluation							
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves							
Autres immobilisations corporelles	7 410 903,01	4 262 281,55	3 148 621,46	1 758 984,47	Report à nouveau							
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)							
Immobilisations corporelles en cours	8 397 381,91	0,00	8 397 381,91	13 087 843,65	Provisions réglementées							
Avances et acomptes sur commandes	11 262,33	0,00	11 262,33	212 442,52	TOTAL FONDS PROPRES							
Immobilisations grevées de droits	0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques							
Immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	Provisions pour charges							
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	67 786 005,09	20 759 646,94	47 026 358,15	47 457 973,72	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
					DETTES FINANCIERES							
					Emprunts obligataires							
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers							
					Dettes financières et autres emprunts							
					TOTAL DES DETTES FINANCIERES							
					DETTES NON FINANCIERES							
ACTIF CIRCULANT												
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							
Créances					Dettes fiscales et sociales							
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	335 698,52	0,00	335 698,52	465 686,43	Avances et acomptes reçus							
Créances clients et comptes rattachés	1 306 367,70	143 594,91	1 162 772,79	1 066 606,61	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (Autres dettes non financières)							
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00	0,00								
Avances et acomptes versés sur commandes	6 796,71	0,00	6 796,71	6 834,22								
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00	0,00								
Créances sur les autres débiteurs	46 011,11	0,00	46 011,11	59 422,55								
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	128 950,54	0,00	128 950,54	59 725,47	Produits constatés d'avance							
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	1 823 824,58	143 594,91	1 680 229,67	1 658 275,28	TOTAL DETTES NON FINANCIERES							
TRESORERIE					TOTAL DETTES NON FINANCIERES							
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	TRESORERIE							
Disponibilités	11 517 294,08	0,00	11 517 294,08	8 824 523,13	Autres éléments de trésorerie passive							
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00								
TOTAL TRESORERIE	11 517 294,08	0,00	11 517 294,08	8 824 523,13	TOTAL TRESORERIE							
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	Comptes de régularisation							
Ecart de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de conversion Passif							
TOTAL GENERAL	81 127 123,75	20 903 241,85	60 223 881,90	57 940 772,13	TOTAL GENERAL							

COMpte DE RESULTAT

	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	4 149 155.45	3 562 710.55	Subventions pour charges de service public	24 011 176.00	22 959 405.00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 471 071.56	3 158 139.46
Salaires, traitements et rémunérations diverses	12 884 634.16	12 420 554.65	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges	0.00	0.00
Charges sociales	7 706 385.17	7 299 295.94	d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Intéressement et participation	0.00	0.00	Dons et legs	375 940.53	240 947.86
Autres charges de personnel	57 549.96	156 367.20	Produits de la fiscalité affectée		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 012 207.65	823 295.72	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables	2 359 105.69	1 781 988.51	Ventes de biens ou prestations de services	1 629 863.40	2 103 927.53
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs des actifs cédés			Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	28 750.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 169 038.08	26 044 212.57	Autres produits de gestion	162 890.76	154 897.05
			Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
CHARGES D'INTERVENTION			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
Dispositif d'intervention pour compte propre			Autres produits		
Transfert aux ménages	0.00	0.00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	9 468.00	3 105.00
Transfert aux entreprises	0.00	0.00	Reprises du financement rattaché à un actif	1 134 377.56	799 343.98
Transfert aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
Transfert aux autres collectivités	0.00	0.00			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0.00	0.00			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	30 794 787.81	29 448 515.88
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	29 169 038.08	26 044 212.57	PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES			Produits des participations et des prêts	0.00	0.00
Charges d'intérêt	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Gains de change	0.00	0.00
			Autres produits financier	0.00	0.00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
Impôt sur les sociétés	0.00	0.00			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 625 749.73	3 404 303.31	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0.00	0.00
TOTAL CHARGES	30 794 787.81	29 448 515.88	TOTAL PRODUITS	30 794 787.81	29 448 515.88

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Fondation Unîmes Université

Suite à la délibération 2021-11 du Conseil d'université actant les statuts de la création de la fondation universitaire, modifiée par la délibération 2022-55 du 12/12/2022 approuvant le nom de « Fondation Unîmes Université », la présentation du premier budget a été voté par le Conseil de Gestion puis par le Conseil d'Université sur l'exercice 2023.

Le compte financier annexé de la fondation est soumis au règlement n°2018-06 du 5 décembre relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Bien que ne disposant pas de la personnalité morale, Fondation Unîmes Université fait donc l'objet d'une annexe spécifique et ses opérations comptables ne sont pas intégrées dans les documents (bilan, compte de résultat, tableaux de l'annexe) du compte financier de l'Université de Nîmes.

L'opération Pinède

L'intégration définitive dans l'actif de l'Université de Nîmes de la construction du gymnase, prévue sur l'exercice 2022 et reportée dans l'attente de la réception de 2 décomptes généraux définitifs, est effective sur l'exercice 2023.

Elle a pour conséquence de générer une augmentation significative des charges avec la comptabilisation d'une dotation d'amortissement supplémentaire, compensée en partie par des produits correspondants aux quotes-parts de subventions d'investissement versées par les partenaires d'Unîmes (Etat, Région Occitanie, Nîmes Métropole, Conseil Départemental du Gard, Ville de Nîmes) pour ce projet.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les présents comptes sont établis en application du "recueil des normes comptables pour les établissements publics" et de l'"instruction comptable commune", applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) "conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable" à la date du 04/03/2024.

2.1 Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans répéter les informations fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

a) Changement de méthodes comptables

Néant

b) Changement d'estimations comptables

Néant

c) Corrections d'erreurs

Néant

d) Changement de présentation

Néant

3 – Notes relatives aux postes de bilan

3.1 – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les autres concessions et droits similaires correspondent à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire et artistique. Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 500 HT sont comptabilisées en charge

Immobilisations corporelles

Le parc immobilier (biens propres, biens remis en dotation par l'Etat et biens contrôlés par l'Université) a été intégré suivant l'évaluation de France Domaine.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires). Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800€ HT sont comptabilisées en charge.

Sauf pour le matériel informatique pour lequel la valeur unitaire est portée à 500€ HT

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à des dépenses liées au marché Opération Pinède, aux dépenses de l'opération

captation des cours ainsi que le marché lié au mur d'enceinte.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les amortissements

Deux méthodes d'amortissement du patrimoine mobilier coexistent, la dualité de ces deux méthodes étant la résultante de la présence de textes en conflit.

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2011 sont amorties en mode linéaire sans application du prorata temporis par application de l'option offerte par l'instruction codificatrice N° 10-032 M 93 du 21 décembre 2010 qui stipule page 261 « toutefois, les EPSCP sont autorisés à pratiquer l'amortissement à compter du 1er janvier qui suit l'année de mise en service ».

En revanche toutes les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2011, sont amorties en mode linéaire au prorata temporis.

Compte	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
201	Frais d'établissement	2 ans
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	2 ans
2058	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
211556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
212556	Agencements Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	10 ans
213156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	50 ans
213556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
213557	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Acquis	20 ans
214156	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
214556	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B) - Mis à disposition	20 ans
215147	Installation sur sol d'autrui Acquis	5 ans
215347	Installations à caractère spécifique sur sol d'autrui - Acquis	10 ans
215348	Autres installations complexes spécialisées sur sol d'autrui	10 ans
21547	Matériel - Acquis	5 ans
215547	Outillage industriel acquis sur sol d'autrui	5 ans
215647	Mat enseignement acquis sur sol autrui	5 ans
215748	Autres agencements mat et outillage sur sol autrui	5 ans
21816	Installations générales, agencements mises à disposition	10 ans
21817	Installations générales, agencements acquis	10 ans
21818	Autres installations et agencements	10 ans
21827	Matériel de transport - Acquis	5 ans
218317	Mat bureau Acquis	5 ans
218318	Mat bureau Autres	5 ans
218327	Mat info Acquis	5 ans
218328	Mat info Autres	5 ans
21847	Mobilier Acquis	10 ans
21848	Autres mobiliers	10 ans
21887	Mat divers Acquis	5 ans
21888	Autres mat divers	5 ans

Les bâtiments

Le tableau ci-contre présente les actifs mis à disposition.

Nom du bâtiment	Valeur brute
VAUBAN	25 921 000
HOCHÉ	5 462 000
TERRAIN VAUBAN	8 873 000
TERRAIN HOCHÉ	808 000
TOTAL	41 064 000

Les principales acquisitions :

Rénovation Amphithéâtre 5	2 977 159
Entretien murs	559 274
Transformation amphi en auditorium	486 513
Modernisation des systèmes GTB	463 996
Remplacement des 3 ascenseurs	415 323

La variation des immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations d'immobilisations par catégorie, immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Situation des mouvements Rubriques	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentations entrées de l'exercice	Diminutions sorties de l'exercice	Immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles dont :	165 124	2 906	0	168 030
Frais d'établissement	15 422			15 422
Logiciels	149 702	2 906		152 608
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisations Corporelles dont :	52 519 195	6 705 052	24 916	59 199 330
Terrains	9 730 321	0		9 730 321
Constructions	33 735 219	4 502 656		38 237 875
Installations techniques et outillage	3 562 862	257 362		3 820 224
Collections	7	0		7
Autres immobilisations corporelles	5 490 785	1 945 034	24 916	7 410 903
Immobilisations corporelles en cours	13 087 844	886 668	5 577 130	8 397 382
Avances et acomptes versés sur commandes	212 442	114 665	315 846	11 262
Immobilisations Financières	10 000	0		10 000
TOTAL	65 994 605	7 709 292	5 917 892	67 786 005

Spécificités liées aux filiales et participations

Filiales et participations (que les entités concernées relèvent du droit public ou du droit privé).

SOCIETE D'ACCELERATION DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE-(SATT)

Par délibération 2012-43 du 17 avril 2012, le conseil d'Université a autorisé le président à signer un pacte d'actionnaires pour la valorisation du Fonds National de Valorisation de la recherche passé entre l'ANR et divers partenaires du Languedoc Roussillon dans le cadre du contrat.

La prise de participation de l'Université est de 1% du capital soit 10 000€

La variation des amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Situation des mouvements	Amortissements et provisions cumulés au début de l'exercice compte 28	Régularisations Sorties	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et provisions cumulés à la fin de l'exercice compte 28
Rubriques					
Immobilisations incorporelles	109 423		47 616		157 039
Immobilisations corporelles	18 427 208		2 200 316	24 916	20 602 608
Immobilisations mise à dispo					0
TOTAL	18 536 631	0	2 247 932	24 916	20 759 646

3.2 – Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité.

Sont inscrits sous cette rubrique, les montants suivants :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an
Créances clients et droits d'inscription	1 306 367.70	1 306 607.70
Créances sur subventions	272 784.60	272 784.60
Créances sociales et fiscales	62 913.92	62 913.92
Avances et acomptes versés	6 796.71	6 796.71
Créances autres débiteurs	46 011.11	46 011.11
Charges constatées d'avance	128 950.54	128 950.54
TOTAL	1 823 824.58	1 824 064.58

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	Montant 2023	Montant 2022
Clients et comptes rattachés :		
Clients-factures à établir	1 101 889	1 032 635
Subventions à recevoir		
Subventions de fonctionnement	0	0
Subventions d'investissement	0	0
TOTAL	1 101 889	1 032 635

Le montant important du poste clients-factures à établir s'explique par l'activité liée aux contrats de recherche.

et de manière générale, toute créance client restant à recouvrer.

3.3 – Dépréciations de l'actif

Tableau des provisions pour dépréciations

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des comptes de tiers	0	143 594.91	0	143 595
Total des dépréciations	0	143594.91	0	143 595

3.4 – Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements Rubriques	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Changement de méthode	31/12/2023
Financements Externe de l'actif Etat	33 122 711		873 121		32 249 590
Réserves	14 877 670	3 404 303			18 281 974
Report à nouveau					0
Résultat de l'exercice	3 404 303	1 625 750	3 404 303		1 625 750
Autres Financements Externes de l'Actif	2 257 697	234 658	261 256		2 231 099
SITUATION NETTE	53 662 382	5 264 711	4 538 680	0	54 388 412

La délibération n°2023-08 du conseil d'université du 14/03/2023 a approuvé l'affectation en réserves, du résultat excédentaire 2022 pour 3 404 k€.

3.5 – Évolution des financements extérieurs de l'actif

Le tableau suivant récapitule l'évolution sur la période des financements externes de l'actif :

	Financement de l'actif par l'État		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		Total
	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	Non rattachés à un actif	Rattachés à un actif	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2022		44 876 275		2 566 491	
Augmentations de l'exercice				234 658	
Montant cumulé des financements reçus au 31 décembre 2023		44 876 275		2 801 149	
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2022 (amortissement des Financements)		11 753 565		308 793	
Reprises résultant d'amortissements sur les actifs financés		873 121		261 256	
Solde cumulé des reprises au 31 décembre 2023		12 626 686		570 049	
Solde des financements reçus au 31 décembre 2022 (en net)		33 122 710		2 257 698	
Solde des financements reçus au 31 décembre 2023 (en net)		32 249 589		2 231 100	

3.6 – Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,

- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Rubriques				
Provisions pour litiges	62 934	88 500		151 434
Provisions pour charges de personnel	363 053	22 674	9 468	376 259
TOTAL	425 987	111 174	9 468	527 693

Les provisions pour litiges concernent principalement, sur la partie scolarité, un recours indemnitaire 2022 pour 62 k€ et, dans le domaine des ressources humaines, un contentieux avec un agent contractuel pour 83 k€, en cours d'instruction devant le Tribunal administratif.

On note une augmentation maîtrisée des provisions liées aux charges de personnel (compte épargne temps, congés payés, capital décès), à hauteur de 13 k€.

3.7 – Dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an	échéance non déterminable
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 242	662 242		
Dettes fiscales et sociales	836 383	836 383		
Avances sur subventions				
Autres dettes diverses	268 297	268 297		
Autres dettes non financières	3 540 854	3 540 854		
SITUATION NETTE	5 307 776	5 307 776	0	0

Le poste « autres dettes diverses » est constitué des produits constatés d'avance pour 200 k€ et de l'aide à la mobilité internationale pour 68 k€.

Les autres dettes non financières intègrent en majeure partie les recettes perçues avant émission de titres, dont le financement pour le projet Gardener (1 139 I€), et une partie du CPER à hauteur d'1,3 M d'euros.

3.8 – Détail des charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit :

Type de charges à payer	Montant 2023	Montant 2022
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs - achats de biens ou prestations	32 393	32 393
Fournisseurs – retenues de garantie	160 132	243 650
Fournisseurs – factures non parvenues	469 717	698 093
Personnel et organismes sociaux :		
Autres charges à payer	836 383	1 015 049
TOTAL	1 498 624	1 989 185

Les dettes fournisseurs correspondent principalement à des services faits dont le règlement s'effectuera au début de l'exercice 2024 pour 470 k€ et des retenues de garantie sur marchés pour 160 k€.

Le poste « personnel et organismes sociaux » est constitué des heures complémentaires, estimées de manière prévisionnelle.

La variation globale 2022/2023 est significative avec une baisse de 500 k€ des charges à payer.

3.9 – Produits constatés d'avance

Ils sont constitués comme suit :

Détail	2 023	2 022
Formation continue	0	40 557
Recherche	108 994	189 978
Autres	90 919	1 235 107
TOTAL	199 912	1 465 643

La forte évolution à la baisse du poste « autres » est liée au projet DEMOES, dont la majeure partie des dépenses a été engagée et payée en 2023, justifiant la comptabilisation de titres de recettes pour un total de 1,3 M d'€.

4 – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours prévisionnelles,
- les produits de taxe d'apprentissage et de la CVEC sont comptabilisés en « Produits de la fiscalité affecté »,
- la subvention de fonctionnement de l'État est attribuée pour l'année civile,

le rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable,

- les opérations pluriannuelles font l'objet d'une comptabilisation du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de la prestation. Lorsque le résultat ne peut être évalué de manière fiable, le chiffre d'affaires est enregistré à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel.

4.1 – Résultat de l'activité

Ventilation par nature du montant total des recettes et des dépenses

En €	2023	2022
1. Droits d'inscription	634 072.34	681 791.52
2. Prestations de recherche	143 457.70	41 247.02
3. Formation continue	475 007.88	406 904.11
4. Autres prestations de service	377 325.48	973 984.88
5. Subventions de fonctionnement État	24 010 176.00	22 959 405.00
6. Autres subventions	2 554 597.65	2 694 235.92
7. Taxe d'apprentissage	917 473.91	463 903.54
Contribution de vie étudiante et campus (CVEC)	375 940.53	240 947.86
8. Autres produits	162 890.76	183 647.05
9. Neutralisation amorti. patrimoine affecté		
10. Reprise des subventions	1 134 377.56	799 343.98
11. Reprise sur provisions	9 468.00	3 105.00
Produits de fonctionnement	30 794 787.81	29 448 515.88
Produits financiers	0.00	0.00
12. Achats	1 040 848.77	992 997.14
13. Charges externes	3 108 306.68	2 569 713.41
14. Impôts et taxes	271 890.76	281 998.95
15. Frais de personnel et charges sociales	20 648 569.29	19 876 217.79
16. Dotations aux amortissements et provisions	2 359 105.69	1 771 346.20
17. Autres charges	1 740 316.89	551 939.08
Charges de fonctionnement	29 169 038.08	26 044 212.57
Charges d'intervention	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00
Résultat de l'activité (bénéfice)	1 625 749.73	3 404 303.31

4.2 – Les produits de fonctionnement

Pour des raisons de commodité de lecture, le compte de résultat ne fait apparaître que les lignes mouvementées.

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	27 858 188.09	26 358 492.32
Subventions pour charges de service public	24 010 176.00	22 959 405.00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 472 071.56	3 158 139.46
Produits de la fiscalité affectée	375 940.53	240 947.86
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	1 792 754.16	2 287 574.58
Ventes de biens ou prestations de services	1 629 863.40	2 103 927.53
Autres produits de gestion	162 890.76	183 647.05
Autres produits	1 143 845.56	802 448.98
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	9 468.00	3 105.00
Reprises du financement rattaché à un actif	1 134 377.56	799 343.98
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	30 794 787.81	29 448 515.88

Les subventions publiques en progression constante (+5%, soit 1 364 k€) et la fiscalité affectée représentent 90 % des produits de fonctionnement, un taux équivalent à l'exercice 2022.

La variation négative des ventes de biens ou prestations de services s'explique par une recette 2022 exceptionnelle (refacturation au CROUS de Montpellier de l'espace restauration de l'opération Pinède 991 k€). Si l'on isole cette opération, les produits directs d'activité progressent d'environ 500 k€.

Les autres produits évoluent à la hausse, suite à l'intégration à l'inventaire de l'opération Pinède, générant des reprises de quotes-parts sur les financements reçus sur cet actif.

4.3 – Les charges de fonctionnement

CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	4 149 155.45	3 562 710.55
Achats non stockés	1 040 848.77	992 997.14
Achats de sous-traitance et services extérieurs	1 108 507.12	908 106.14
Autres services extérieurs	1 999 799.56	1 661 607.27
Charges de personnel	20 648 569.29	19 876 217.79
Salaires, traitements et rémunérations diverses	12 884 634.16	12 420 554.65
Charges sociales	7 706 385.17	7 299 295.94
Autres charges de personnel	57 549.96	156 367.20
Autres charges de fonctionnement	2 012 207.65	823 295.72
Impôts, taxes et versements assimilés	271 890.76	281 998.95
Autres charges	1 740 316.89	541 296.77
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 359 105.69	1 781 988.51
Valeurs nettes comptables des actifs cédés		10 642.31
Dotations aux amortissements,	2 247 931.86	1 518 121.55
Dotations aux provisions	111 173.83	253 224.65
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29 169 038.08	26 044 212.57
RESULTAT (BENEFICE)	1 625 749.73	3 404 303.31
TOTAL CHARGES	30 794 787.81	29 448 515.88

Suite aux travaux de rénovation et d'isolation, la variation des achats non stockés (+47 k€) est globalement maîtrisée, et ceci malgré la hausse du coût de l'énergie et l'augmentation du nombre de m².

La progression d'achats de sous-traitance s'explique par les dépenses d'entretien et de maintenance (+120 k€), les études et recherches (+50 k€) et les assurances (+15k€).

Le déménagement du site GIS vers HOCHÉ (+70 k€), les frais de mission et réception (+200 k€) et la formation continue du personnel (+70 k€) détaillent la variation de +20% (+338 k€) des autres services extérieurs.

Les charges de personnel augmentent de 772 k€ correspondant aux 3 emplois supplémentaires et aux diverses mesures salariales (revalorisation du point d'indice et du SMIC, nouvelles grilles pour les bas salaires, prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, forfait social, remboursement des frais de transport passant de 50% à 75%).

Suite à l'intégration dans l'actif de l'opération d'investissement Pinède, la part des dépenses du restaurant CROUS est transférée du compte des immobilisations en cours vers le poste « autres charges » (+ 1 180 k€).

La variation de + 48% des dotations aux amortissements s'explique également par la 1ère année d'amortissement de la Pinède (+729 k€). L'écart sur les provisions (-142 k€) provient d'une dotation exceptionnelle comptabilisée en 2022 concernant Hydroption, le fournisseur défaillant du marché d'électricité.

5 – Autres informations

5.1 – Événements postérieurs à la clôture

Néant

5.2 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

néant

Engagements reçus

L'Université de Nîmes détient des garanties à première demande, au titre des marchés de travaux en cours, pour un montant global de 102 562 €.

Autres engagements financiers significatifs

Nous présentons ci-après les principaux engagements budgétaires relatifs à des opérations pour lesquelles le service fait n'est pas intervenu :

- Prestation forfaitaire de nettoyage 24 k€
- Prestation conseil et accompagnement projet DEMOES 19 k€

5.3 – Effectifs

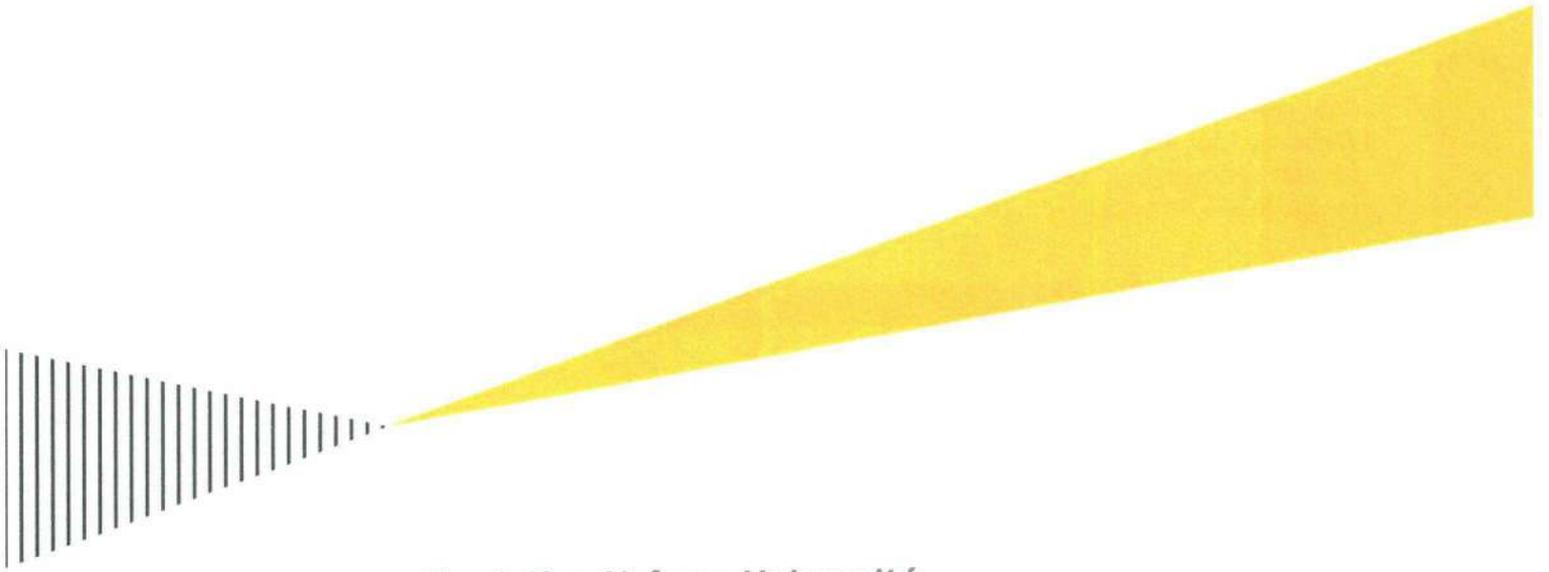
L'effectif moyen a évolué comme suit sur la période (en ETPT).

	2023	2022
Emplois État	178.11	174.47
Emplois État CDI	7.41	5.05
Emplois État CDD	61.05	49.15
Total Emploi État	246.57	228.67
Emplois sur Ressources propres CDI	0.00	1.64
Emplois sur Ressources propres CDD	28.68	41.75
Total emploi ressources propres	28.68	43.39
TOTAL	275.25	272.06

5.4 – Rapprochement des données comptables et budgétaires

Notre établissement est soumis à deux systèmes de suivi internes distincts obligatoires (établissements soumis à la fois à la comptabilité budgétaire et comptabilité d'exercice).

La Gestion Budgétaire établie sur la base de la circulaire GBCP du 9 juillet 2018 suite à l'arrêté du 23/11/2018 portant modification du recueil des Normes Comptables ne fait pas l'objet d'un tableau de rapprochement avec les résultats comptables intégré à l'annexe des Comptes Annuels.



Fondation Unîmes Université

Premier exercice du 01 janvier au 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fondation Unîmes Université

Premier exercice du 01 janvier au 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Université de Nîmes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Unîmes Université relatifs au premier exercice du 01 janvier au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Île-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation et à l'agence comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

Marie-Thérèse Mercier

BILAN FONDATION UNIMES UNIVERSITE

	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	MONTANT NET	MONTANT NET			
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'Etat	0.00	0.00
Terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	Financement de l'actif par des tiers	0.00	0.00
Constructions	0.00	0.00	0.00	0.00	Fonds propres des fondations	18 000.00	0.00
Installations techniques, matériels, et outillages	0.00	0.00	0.00	0.00	Ecart de réévaluation	0.00	0.00
Collections	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserves	0.00	0.00
Biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	0.00	0.00
Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 329.98	0.00
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL FONDS PROPRES	36 329.98	0.00
Avances et acomptes sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions pour risques	0.00	0.00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions pour charges	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0.00	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0.00	0.00	0.00	0.00	DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires	0.00	0.00
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00
					Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00
					TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0.00	0.00
Créances					Dettes fiscales et sociales	0.00	0.00
Créances clients et comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00	Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
Créances reçues par legs ou donations	0.00	0.00	0.00	0.00	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dis	0.00	0.00
Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00	Autres dettes non financières	128.64	0.00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00	0.00			
Créances sur les autres débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	Produits constatés d'avance	0.00	0.00
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	128.64	0.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	0.00	0.00	0.00	0.00	TRESORERIE		
TRESORERIE					Autres éléments de trésorerie passive	0.00	0.00
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00			
Disponibilités	36 458.62	0.00	36 458.62	0.00	TOTAL TRESORERIE	0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	Comptes de régularisation	0.00	0.00
TOTAL TRESORERIE	36 458.62	0.00	36 458.62	0.00	Ecart de conversion Passif	0.00	0.00
Comptes de régularisation	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL GENERAL	36 458.62	0.00
Ecart de conversion Actif	0.00	0.00	0.00	0.00			
TOTAL GENERAL	36 458.62	0.00	36 458.62	0.00			

COMPTÉ DE RESULTAT FONDATION UNIMES UNIVERSITE

	Exercice 2023	Exercice 2022	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES					
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Achats	0.00	0.00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	0.00	0.00
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	4 612.52	0.00	Subventions pour charges de service public	0.00	0.00
Charges de personnel	19 199.52	0.00	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Salaires, traitements et rémunérations diverses	14 286.65	0.00	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0.00	0.00
Charges sociales	0.00	0.00	Dons et legs	0.00	0.00
Intéressement et participation	33.12	0.00	Produits de la fiscalité affectée	0.00	0.00
Autres charges de personnel	6 750.63	0.00	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	0.00	0.00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	0.00	0.00	Ventes de biens ou prestations de services	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables	0.00	0.00	Produits de cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs des actifs cédés	0.00	0.00	Autres produits de gestion	63 212.42	0.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	44 882.44	0.00	Production stockée et immobilisée	0.00	0.00
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0.00	0.00
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre	0.00	0.00	Autres produits	0.00	0.00
Transfert aux ménages	0.00	0.00	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0.00	0.00
Transfert aux entreprises	0.00	0.00	Reprises du financement rattaché à un actif	0.00	0.00
Transfert aux collectivités territoriales	0.00	0.00	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0.00	0.00
Transfert aux autres collectivités	0.00	0.00			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0.00	0.00			
Dotations aux provisions et dépréciations	0.00	0.00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	63 212.42	0.00
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0.00	0.00	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	44 882.44	0.00	Produits des participations et des prêts	0.00	0.00
CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0.00	0.00
Charges d'intérêt	0.00	0.00	Intérêts sur créances non immobilisées	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0.00	0.00
Pertes de change	0.00	0.00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	Gains de change	0.00	0.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0.00	0.00	Autres produits financier	0.00	0.00
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0.00	0.00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0.00	0.00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
Impôt sur les sociétés	0.00	0.00	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0.00	0.00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	18 329.98	0.00	TOTAL PRODUITS	63 212.42	0.00
TOTAL CHARGES	63 212.42	0.00			

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Fondation Unîmes Université

Suite à la délibération 2021-11 du Conseil d'université actant les statuts de la création de la fondation universitaire, modifiée par la délibération 2022-55 du 12/12/2022 approuvant le nom de « Fondation Unîmes Université », la présentation du premier budget a été voté par le Conseil de Gestion puis par le Conseil d'Université sur l'exercice 2023.

Le compte financier annexé de la fondation est soumis au règlement n°2018-06 du 5 décembre relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Bien que ne disposant pas de la personnalité morale, Fondation Unîmes Université fait donc l'objet d'une annexe spécifique et ses opérations comptables ne sont pas intégrées dans les documents (bilan, compte de résultat, tableaux de l'annexe) du compte financier de l'Université de Nîmes.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre.

L'exercice 2023 est le premier exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptes applicable aux fondations, ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié.

Installée dans les locaux de l'université, la fondation n'a aucun patrimoine immobilier.

Elle dispose de 45 k€ d'apport en capital versé par les membres fondateurs Banque Populaire du Sud, Groupe BRL et Phytocontrol.

3 – Notes relatives aux postes de bilan

3.1 – Actif immobilisé

Néant

3.2 – Créances

Néant

3.3 – Trésorerie

La trésorerie s'élève à 36 458 euros au crédit du compte de la Fondation ouvert à la Banque Populaire du Sud.

3.4 – Capitaux propres

Ils sont constitués des versements des fondateurs :

Banque Populaire du Sud 15 000 euros

Groupe BRL 15 000 euros

Phytocontrol 15 000 euros

pour un montant total de 45 000 euros.

20 % de la part consommable de cette dotation initiale a été inscrite au compte de résultat soit 27 000 euros.

La situation nette des fonds propres dédiés s'élève à 18 000 euros

Un résultat excédentaire est généré à hauteur de 18 329,98 euros.

Le total des fonds propres de la Fondation est de 36 329,98 euros.

3.5 – Dettes

Les autres dettes non financières d'un montant de 128,64 euros correspondent au remboursement de la carte bancaire par la Banque Populaire du Sud

4 – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat excédentaire de l'année est de 18 329,98 euros.

4.1 – Les produits de fonctionnement

Ils sont constitués de 3 types de recettes :

- Les quotes-parts de dotation consommable versée par les fondateurs et virée au compte de résultat pour un montant de 27 000 euros,
- Les dons à hauteur de 2 300 euros, transmis par les donateurs Messieurs Aurélien COLSON, Frédéric ESCOJIDO et la SARL OSTROWSKI,
- La participation de l'Université de Nîmes au financement de la masse salariale pour 33 912,42 euros.

Le total des recettes de fonctionnement est de 63 212,42 euros.

4.2 – Les charges de fonctionnement

Les achats et services d'un montant de 4 612,52 euros sont constitués par :

- L'achat de produits d'hygiène pour les étudiants 2 999,52 €,
- La commande de fournitures de bureau 1 362,60 €,
- Les services bancaires 250,40 €.

Les charges de personnel (33 519,29 €) correspondent à 1 emploi administratif dédié au fonctionnement de la Fondation Unîmes Université.

Les fonctions de Président et de membre du Conseil de gestion sont exercées à titre gratuit et ne donnent lieu à aucune forme de rémunération ou dédommagement.

Les autres charges de fonctionnement pour 6 750 euros se décomposent comme suit :

- Les contributions transport et logement liées aux salaires 393,13 €,
- Les aides financières octroyées à 7 étudiants (bourses) 6 357,50 €.

Le total des charges de fonctionnement s'élève à 44 882,44 euros.

5 – Autres informations

5.1 – Événements postérieurs à la clôture

Néant

5.2 – Engagements hors bilan

Néant

5.3 – Effectifs

Effectif de la Fondation au 31/12/2023 : 1 ETPT